

11
38P

MANIRAGUHA - BALIBUTSA

Rapport

25/01/1977

P R O M O T I O N D E S L A N G U E S
N A T I O N A L E S .

Réunion de Yaoundé
Organisée par l'Agence de Coopération
Culturelle et Technique (AGECOOP)
et par

l'Office National de la Recherche
Scientifique et Technique - Cameroun
(ONAREST)

1 - 8 décembre 1976.

RAPPORT DE MISSION

de Monsieur Maniragaba-Balibutsa

Kigali, le 25 janvier 1977.

PREAMBULE :

LE POURQUOI DE LA REUNION.

Dans sa conférence générale de l'île Maurice (12-15 novembre 1975), l'AGECOOP avait regroupé ses programmes d'activités sur trois axes directeurs ou trois secteurs d'intervention :

- Education et recherche scientifique
- Promotion des cultures et des langues Nationales.
- Développement

C'est pour traduire en programme d'action concrète le deuxième point de ces trois secteurs que l'Agence a organisé successivement des réunions au cours de l'année 1976 :

- à Niamey sur le thème de "Tradition Orale" du 28 août au 4 septembre 1976.
- à Cotonou sur le thème de : "Protection du Patrimoine culturel du 1er au 8 octobre 1976
- à Yaoundé sur le thème de la "Promotion des Langues nationales" du 1 au 8 décembre 1976

Le présent rapport de mission concerne cette dernière réunion à laquelle le Rwanda a participé en la personne de Monsieur MANIRAGABA-BALIBUTSA, responsable de la promotion culturelle au sein du Ministère de l'Education Nationale. C'est lui l'auteur du présent rapport.

L'Agence voulait, par cette réunion de Yaoundé, prouver que mieux que par le passé, " la francophonie n'est pas et ne doit pas être un but à atteindre au détriment des autres langues de culture dans la majorité des Etats membres." Elle veut ainsi mieux correspondre à sa charte qui prône le respect, la promotion et la diffusion des cultures de toutes les Hautes Parties Contractantes. Or, elle ne peut pas accomplir cette mission "sans s'inquiéter de l'état des langues de tous les peuples des Etats membres;

sans s'intéresser à leur évolution, à leur expression et à leur utilisation comme meilleur outil de production culturelle authentique et comme facteur de développement tout court."

NATURE ET OBJET DE LA REUNION.

Il s'agissait d'une réunion à caractère essentiellement technique de responsables chargés au niveau de chaque Etat membre, intéressé et concerné, des problèmes relatifs à la Promotion des Langues Nationales pour :

1) Information et documentation mutuelles, c'est-à-dire pour permettre aux Gouvernements participants de faire le point sur les expériences et actions réalisées depuis l'Indépendance en matière de promotion des langues nationales;

2) Permettre aux Etats membres de présenter des projets nationaux et surtout régionaux (en fonction des zones linguistiques) en matière d'étude et de promotion des langues nationales;

3) Permettre à l'Agence de déterminer et planifier, la nature, le volume et les bénéficiaires des prochaines interventions financières pour les années 1976-1977 et après.

4) Permettre à chaque Etat membre de déterminer sa politique en matière de création des moyens pédagogiques nécessaires soit pour l'enseignement des langues nationales soit pour des projets d'alphabétisation en vue du développement socio-économique.

ESPRIT DE LA REUNION.

La réunion n'était point, de la part de l'Agence, une simple mise en scène pour se donner bonne conscience en face d'une politique de francophonie exclusive.

Le rôle irremplaçable des langues nationales à tous les niveaux de la vie d'une nation a été reconnu avec force:

1) Le progrès vers une démocratisation réelle des sociétés africaines doit passer par l'utilisation des langues nationales:

En effet, l'utilisation officielle d'une langue qui n'est pas comprise par le peuple divise obligatoirement la nation en deux classes: celle de ceux qui comprennent et parlent la langue d'instruction et de l'élite, celle de la masse "inculte" qui ne comprend pas la langue en question.

2) L'utilisation des langues nationales comme langue d'enseignement permet d'éliminer les traumatismes et les blocages psychologiques dus à l'usage prématuré d'un idiome étranger comme moyen d'apprentissage.

3) L'utilisation inconditionnelle des langues coloniales même après les indépendances ne fait que renforcer la frustration et l'aliénation culturelles des peuples africains. Elle empêche ainsi le génie africain de se libérer et de redevenir créateur et productif pour entrer harmonieusement dans la technicité moderne en vue de l'auto-développement.

4) Aucune mobilisation du peuple pour le développement n'est possible sans la libération du verbe africain ravalé par les coloniaux au niveau de "palabre". Or le verbe africain ne peut s'épanouir et s'exprimer pleinement que dans les langues maternelles dans les quelles s'est édifiée l'affectivité et s'est structurée la première saisie du monde.

Cette reconnaissance du rôle primordial des langues nationales dans le développement démocratique et harmonieux des sociétés africaines s'inscrit parfaitement d'ailleurs dans le cadre des fondements du plan décennal de l'UNESCO tels que présentés par l'un de ses représentants à la réunion:

a) Sur le plan culturel: "Les langues africaines ayant un rôle irremplaçable à jouer dans la promotion de cultures nationales authentiques, ainsi que dans le développement de l'éducation et la diffusion généralisée des connaissances scientifiques et techniques, l'on se propose ici d'encourager leur introduction à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation en tant que matières d'enseignement, véhicules du savoir et sources de culture."

b) Sur le plan de l'éducation: "L'éducation dispensée dans les langues africaines facilitera le processus d'apprentissage, stimulera l'esprit d'initiative et la créativité des élèves et pourra seule résoudre le problème du déséquilibre existant entre l'élite et la masse et les parents et les élèves, favorisant ainsi le développement harmonieux des pays africains en évitant le déracinement et l'acculturation de leurs élites. "Cette forme d'éducation, au demeurant populaire, est la seule qui ouvre aux grandes masses de la population l'accès à la vie culturelle nationale, à la vie démocratique et aux règles du jeu de la société africaine" (voir Annexe I p. 22)

DEROULEMENT DE LA REUNION.

Outre les séances solennelles d'ouverture et de clôture, la réunion comprenait deux phases principales:

- la présentation par chaque délégation de la situation linguistiques et des actions et projets nationaux en matière de promotion des langues nationales;
- l'élaboration en commissions de projets à caractère régional et leur présentation en séances plénières.

1. Ouverture de la réunion.

La réunion a commencé le mercredi 1 décembre à 10h

avec la séance solennelle d'ouverture. C'est l'allocution de Monsieur MANDJI, Directeur général de l'ONAREST (Office National de la Recherche Scientifique et Technique - République Unie du Cameroun) qui ouvrit la réunion en souhaitant la bienvenue aux délégations des divers Etats présents et en soulignant l'importance accordée, par le Cameroun et par le Chef de l'Etat, aux langues Nationales. Il a également exprimé le plaisir avec lequel l'ONAREST partageait avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique l'honneur d'organiser à Yaoundé une réunion d'experts sur la Promotion des langues Nationales. Monsieur AGBOTON représentant de l'AGECOOP a remercié le Cameroun de son accueil et du vif l'intérêt qu'il accorde aux langues nationales.

Outre diverses autorités scientifiques et culturelles Camerounaises et certains membres du corps diplomatique, étaient présents à cette séance d'ouverture, les délégués du Bénin, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire France, Mali, Togo ainsi que deux représentants de l'UNESCO. Plusieurs délégations sont arrivées par la suite: celles du Niger, du Tchad, de la Haute-Volta, du Rwanda et du Sénégal. Le sensible retard de la délégation rwandaise a été due au fait que Air Zaïre à Goma n'a pas respecté l'horaire donné par la compagnie à Kigali, ce qui a perturbé l'ensemble de l'organisation du voyage. Ainsi, parti de Kigali le 30 novembre, le délégué du Rwanda n'a pu arriver que le 3 décembre au lieu du 1er décembre comme prévu. Cependant, ce retard n'a en réalité fait manquer au délégué rwandais qu'une seule journée complète de travail car le 2 décembre il n'y a eu aucune séance de travail.

La séance d'ouverture s'est terminée avec l'élection du Bureau et l'adoption du programme des activités.

2. Présentation de la situation linguistique et des projets nationaux.

Chaque à son tour, les délégations des Pays membres ont présenté les problèmes linguistiques de leurs

pays ainsi que les diverses solutions envisagées en fonction d'un éventuel financement par l'Agence.

Il serait de peu d'intérêt de donner le résumé de chacune des communications des délégués à ce sujet. La documentation restera disponible à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

Cependant la situation linguistique en Afrique noire a été bien décrite dans un document présenté à la réunion par le responsable du Bureau Régional de l'UNESCO pour la Culture en Afrique, M SYAD- Ce document qui est reproduit intégralement et donné en annexe de ce rapport, fait la typologie de la situation linguistique et des options, politiques et pratiques linguistiques des Etats Africains. Le document en question est intitulé "Le programme UNESCO et le Plan décennal pour la promotion des langues nationales " (Voir Annexe I, I, b, p.19 ss)

En ce qui concerne la communication du Rwanda à la réunion de Yaoundé, le dimanche 4 décembre, nous en donnerons la 1ère partie en annexe (Voir Annexe II) à ce document. La réaction générale de l'assemblée à cette communication exprimait une déception en ce qui concerne la politique de promotion de la langue nationale. En effet, du fait qu'au Rwanda la situation linguistique, du point de vue du monolinguisme des Etats africains, est l'une des plus prévilégiées en Afrique, les autres pays Africains attendent de notre pays une sorte de leadership dans le domaine de la promotion des langues nationales en essayant par exemple de faire du Kinyarwanda une langue d'expression et de communication scientifiques et technologiques tant dans l'enseignement que dans la vie professionnelle, sans exclure pour autant le français et l'anglais. Or na communication n'a rien laissé voir de pareil. Je n'ai même pas pu dire qu'il y aurait un effort quelconque pour utiliser à plus ou moins courte échéance le Kinyarwanda comme langue d'enseignement dans le secondaire. Bien au contraire, le français vient de reprendre deux années au Kinyarwanda dans l'enseignement primaire, ce qui a fait que beaucoup de délégués ont parlé de "régression" dans la politique de promotion linguistique au Rwanda. Après avoir

présenté la situation linguistique dans notre pays, j'ai présenté également deux projets: le projet concernant la collecte générale et systématique de la tradition orale et le projet concernant la version français-Kinyarwanda du dictionnaire kinyarwanda-kinyarwanda-français que l'I.N.R.S. est entrain d'élaborer. Ces projets proposés à l'AGECOOP pour financement subiront le sort des autres projets nationaux des Etats membres qui ont été présentés lors de cette réunion:

L'Agence donne la priorité aux projets à caractère régional par rapport aux projets nationaux. Cependant, le représentant de l'Agence n'a dit personnellement que les projets du Rwanda comme ceux du Burundi recevraient un accueil particulier à cause notre situation économique qui n'est pas pareille à celles des autres pays membres.

3. Elaboration et présentation de projets régionaux.

Le dimanche 4 décembre, lorsque la dernière communication nationale eut été présentée et discutée, l'assemblée passa à la constitution de commissions régionales. Deux commissions furent créées: la commission de l'Afrique de l'Ouest et la commission de l'Afrique Centrale. La commission régionale de l'Afrique Occidentale réunissait les délégués du Bénin, de la Côte-d'Ivoire, de la Haute-Volta, du Mali, du Sénégal, et du Togo. La commission régionale de l'Afrique Centrale réunissait les délégués du Cameroun, du Rwanda et du Tchad. La délégation française se répartit entre les deux commissions ainsi que les représentants de l'UNESCO.

Le travail des commissions régionales s'étala sur toute la journée du lundi 5 décembre. En ce qui concerne la Commission de l'Afrique de l'Ouest, après avoir élu son bureau, elle se mit au travail et finit par adopter les projets suivants:

- 1- Le projet d'Atlas et Etudes Sociolinguistiques
- 2- Le projet de "Promotion des langues à vocation régionales Peulh - mandingue"

3. Le projet "Alphabétisation
4. Le projet "Séminaire sur le démarrage du CREAA (Conseil Régional pour l'Education et l'Alphabétisation des Adultes).

La documentation concernant l'ensemble de ces projets est à disposition à la Direction générale de la Culture et des Beaux-Arts.

Quant à la commission régionale de l'Afrique Centrale, après avoir fait honneur au Rwanda en élisant son délégué comme président, elle élaborera deux projets régionaux:

- 1 - Le projet de "Lexiques thématiques de l'Afrique Centrale",
- 2 - Le projet d'"Atlas linguistique de l'Afrique Centrale".

Ces deux derniers projets auront comme cadre institutionnel le CERDOTOLA (Centre de Recherche et de Documentation sur la Tradition Orale et les Langues Africaines créé à Yaoundé sous l'égide de l'UNESCO en 1973.) Un certain problème se posera cependant vu que le Rwanda n'a pas encore décidé s'il adhère au centre de Yaoundé ou à son analogue de Dar-és-Salam.

Alors que Ndjamena est considérée comme le chef de la sous-région située au nord du fleuve Zaïre, Kigali a été considérée comme chef-lieu de la sous-région située au sud du même fleuve à savoir le Zaïre, l'Angola, le Burundi et le Rwanda lui-même en ce qui concerne le projet de l'Atlas linguistique de l'Afrique Centrale. C'est ainsi qu'une réunion à Kigali des ressortissants de ces quatre pays est projetée pour Pâques 1977 si le projet est accepté par l'AGECOOP.

Le texte contenant les deux projets est disponible à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

Les projets élaborés par les deux commissions régionales ont été présentés dans la séance plénière du mardi 7 décembre 1976 au cours de laquelle ont été également élaborées les recommandations.

4. Adoption du rapport final et clôture solennelle de la réunion.

Le rapport final ainsi que le projet de recommandations et notions furent adoptés au cours de la séance plénière du mercredi 8 décembre dans la matinée.

Le document est à disposition à la Direction général de la Culture et des Beaux-Arts.

C'est une partie de ce rapport final avec les recommandations et les notions qui furent lues à la séance solennelle de clôture qui a lieu dans l'après-midi du 8 décembre.

Les recommandations et les notions de la réunion se trouvent dans l'Annexe III du présent document.

C O N C L U S I O N .

Il se dégage de l'esprit qui a animé la réunion que le souci de revaloriser les langues africaines ne provient ni de l'incapacité d'assimiler les langues et les cultures étrangères ni des séquelles psychologiques des traumatismes coloniaux ni d'un quelconque snobisme culturel ni même d'un nationalisme aveugle mais d'une prise de conscience claire du fait que qu'aucune nation africaine ne pourra créer une civilisation à la fois moderne et originale à moins d'intégrer tout son patrimoine culturel dans la dynamique du développement. Or, comme à l'état actuel des choses, les langues africaines sont les seules langues du peuple et qu'aucun développement humain n'est possible si le peuple ne possède un instrument de conceptualisation et de communication adéquat, il est indispensable d'adopter une politique linguistique telle qu'au moins les langues nationales les plus représentatives soient promues au niveau de moyen d'expression populaire adéquat. Or au Rwanda nous avons la chance de ne posséder qu'une seule langue nationale dont la puissance conceptuelle ne le cède à rien aux autres langues que je connais, ce qui pourrait nous rendre la tâche extrêmement aisée.

Il faudrait et il suffirait que la conscience politique nationale soit saisie de la portée du problème pour que le Kinyarwanda, sans exclure l'usage du français et de l'anglais, devienne une véritable langue d'expression scientifique et technologique au moins jusqu'à un certain niveau pour commencer. Pour cela il s'imposerait de hâter la relance de l'Académie Rwandaise de culture qui pourrait entre autres veiller à ce que le travail de recherche nécessaire soit fait pour voir dans quelle mesure toutes les valeurs dont vit le peuple ou la nation ainsi que les systèmes théoriques modernes peuvent s'exprimer adéquatement en Kinyarwanda. Sur le plan de la politique scolaire même cela voudrait qu'il serait envisageable, suite à une expérimentation convainquante, d'introduire un jour le Kinyarwanda dans l'enseignement secondaire et supérieur non seulement comme matière d'enseignement mais aussi comme langue d'enseignement.

MANIRAGABA - Balibutsa,
Chef du Bureau de la Promotion
Culturelle à la Direction Générale
de la Culture et des Beaux-Arts,
délégué rwandais à la réunion
de Yaoundé



UNESCO (BREDA)

I. a. L'ACTION DE L'UNESCO EN MATIERE DE PROMOTION DES CULTURES
ET DES LANGUES NATIONALES (Par M. NALLETAMBY)

Depuis plus d'une décennie, le vent de la réforme éducative souffle en Afrique. Les pays d'Afrique en accédant à l'indépendance ont compris que l'éducation pouvait constituer un instrument de choix pour faire fructifier cette indépendance et mettre en valeur le patrimoine matériel et culturel des nations nouvellement libérées. Sans doute il faut pour cela la mise en oeuvre d'une politique d'éducation rigoureuse mais éclairée. Car, il s'agit de promouvoir l'autonomie d'un peuple et lui fournir une force motrice capable de l'entraîner vers son destin et vers la réalisation de son image. Mais l'éducation quoique nécessaire ne constitue pas à elle seule une condition suffisante pour le développement national et le bien-être de tout un peuple. Des facteurs politiques, économiques, culturels et sociaux interviennent et ils doivent être renforcés et aménagés au sein de la vie de la nation afin que s'accomplisse un développement réel de la société nationale. Par ailleurs une éducation de type scolaire peut difficilement arriver à résoudre ce que Philip Coombs a appelé la crise mondiale de l'éducation.

En effet, malgré l'augmentation spectaculaire des effectifs scolaires en Afrique depuis 1961, année qui vit le déroulement de la conférence des Ministres Africains d'éducation, à Addis-Abéba, il faut reconnaître que le problème est encore loin d'être résolu à cause de l'expansion démographique qui entraîne un accroissement du nombre des analphabètes dans le monde malgré les efforts accrus dans le domaine de l'éducation des adultes. Il est devenu nécessaire que l'éducation sorte des confins étroits de l'école conventionnelle et embrasse le champ plus vaste de la vie communautaire. L'éducation extrascolaire s'est vu^e donc confiée la tâche d'informer et de former ceux que l'école conventionnelle ne touche pas ou ceux qui en sont sortis après un passage plus ou moins long.

En outre de l'invention de nouvelles structures éducationnelles, le souci principal qui a préoccupé les éducateurs africains après l'expansion scolaire qui a suivi le plan d'Addis-Abéba a porté sur l'amélioration de l'éducation. Comment réduire

le taux alarmant de déperditions scolaires, comment remédier à l'inadéquation de plus en plus évidente entre les matières enseignées, les compétences reçues d'une part et les besoins d'une société en évolution et en développement d'autre part? La conférence de Nairobi en 1968 reconnaissait que l'amélioration qualitative de l'éducation était la condition préalable d'une expansion quantitative.

Or la qualité de l'éducation réclame des conditions d'efficacité interne et externe. L'école doit veiller à ce que les conditions d'apprentissage soient les meilleures possibles, que le maître utilise les méthodes pédagogiques les mieux adaptées et que le milieu éducatif où est plongé l'enfant soit riche en "occasions d'apprendre". Il faut encore que l'éducation débouche sur la vie et s'articule d'une façon variée et efficace avec le monde du travail.

La conférence de Lagos de février dernier réfléchissant sur le rôle de l'éducation dans l'option politique de chaque pays quant à la forme de la société future et au type d'homme que l'éducation devra former a voulu rechercher les moyens de briser l'isolement social et économique de l'école. Pour cela, trois idées fécondes ont été prônées:

- l'intégration à la vie de la communauté,
- la liaison entre l'école et le monde du travail,
- le renforcement de l'identité culturelle africaine.

C'est cette dernière idée qui va nous préoccuper ici pendant toute cette semaine. Car comme l'a fait observer le Directeur Général de l'Unesco à Lagos (je cite) "La première condition de l'enracinement des contenus de l'éducation dans les traditions culturelles du continent est l'utilisation des langues africaines comme langues d'enseignement".

Oui, en effet, comment ne pas admettre que le progrès vers une démocratisation réelle de nos sociétés et vers un développement national doive passer par l'utilisation des langues nationales. Comment espérer combattre l'aliénation culturelle et favoriser un développement authentique si on n'utilise pas d'abord les langues dans lesquelles l'affectivité, les créations poétiques ou les relations humaines trouvent leur instrument d'expression privilégiée?

A la suite des recommandations d'Etats Africains (Addis-Abéba, 1961, Nairobi, 1968), l'Unesco a intensifié son

action dans ce domaine en procédant à des consultations d'experts portant entre autres sur-la transcription de certaines langues africaines utilisées comme moyen d'alphabétisation et d'enseignement (Bamako, 1966).

- sur la tradition orale (Ouagadougou, 1968)
- sur la contribution des langues africaines aux activités culturelles (Yaoundé, 1970)
- sur la promotion des langues africaines en Afrique Centrale et en Afrique Orientale (Dar-ès-Salaam, 1971).

Ces consultations ont abouti lors de la Conférence Générale (1972) à l'adoption d'un Plan Décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues africaines comme véhicule de culture et instrument de l'éducation permanente.

Il faudrait mentionner d'autres étapes plus récentes encore; notamment, la conférence inter-gouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique (Accra 1975) et bien entendu la conférence de Lagos déjà citée.

Cette conférence inter-gouvernementale a formulé des recommandations d'une grande importance dans le domaine qui nous préoccupe. Par exemple:

1 - S'agissant des langues et traditions orales: elle a recommandé aux Etats membres d'Afrique de choisir une ou plusieurs langues nationales, de les utiliser progressivement comme langues d'enseignement au niveau des différents cycles, de créer des chaires de linguistique dans les universités africaines, de mettre en place des institutions spécialisées pour l'étude et la description des langues nationales, de créer et/ou d'aider les centres régionaux de donner une impulsion nouvelle à l'alphabétisation des masses dans les langues africaines, de procéder à la collecte des traditions orales et de les transcrire, de créer leurs propres centres d'études des traditions orales, de prendre des mesures pour former des préhistoriens, des historiens, des ethnologues et critiques d'art africains.

La conférence demande en outre aux Etats membres de veiller à ce que leurs langues nationales deviennent de véritables langues de culture s'imposant à tous leurs partenaires.

2- Culture et technologie

Au développement socio-économique d'une nation il y a des impératifs de modernisation. Le progrès culturel passe par

le progrès national et la modernisation dans ce qu'elle a de positif.

Dans le domaine de la culture et de la technologie la conférence a recommandé aux Etats membres de tenir compte de la recommandation de la conférence CASTAFRICA.

1) Les facteurs humains doivent être pris en considération dans toutes les activités qui visent à encourager le développement scientifique et technique. (Voir Conférence intergouvernementale, Accra, 1975, Recommandation n°28).

2) Les spécialistes des sciences exactes et naturelles doivent collaborer et mettre en commun toutes ressources intellectuelles pour rechercher les formules permettant de concilier l'application de la science et de la technique.

Il faut aussi mentionner la réunion qui a précédé la nôtre de seulement quelques mois. Je veux parler de la réunion sur les problèmes de la scolarisation en langue maternelle dans une sous-région d'Afrique qui a eu lieu au BREDA, à Dakar, en juin dernier.

On le voit bien, les problèmes sont nombreux et la tâche est vaste, complexe. L'utilisation des langues africaines demande une collaboration de divers spécialistes linguistiques et ethnologiques. Plus que d'autres domaines, il faut ici mener une action de coopération au niveau sous-régional car la carte ethnologique de l'Afrique ne correspond pas à la carte politique et les mêmes ethnies vivent bien souvent des deux côtés d'une même frontière nationale...

Les grandes lignes du Programme biennal 1977-1978
de l'UNESCO sur l'enseignement des langues.

1. - Il est prévu qu'un colloque sera organisé pour faire le bilan des activités et des connaissances concernant l'enseignement des langues dans un contexte plurilingue et multiculturel.

2. - Pour faire suite à la réunion d'experts sur la scolarisation en langue maternelle qui s'est tenue à Dakar en 1966, il est envisagé de réunir un comité d'experts sur les problèmes de coordination de la recherche linguistique en vue de son application à l'enseignement des langues d'intercommunication en Afrique. Dans ce contexte des contrats seront établis avec

les institutions africaines de linguistique pour des études sur l'utilisation des langues nationales comme langue d'enseignement.

3. - Le programme ALSED (Anthropologie et Sciences linguistiques au Service du Développement de l'éducation) continuera dans deux directions principales: la publication du Bulletin ALSED et le soutien à la recherche pour l'amélioration de l'enseignement des langues en établissant des contrats avec les organisations non gouvernementales.

Dans la collection: "Documentation linguistique: problèmes et solutions, deux études seront entreprises sur des sujets concernant la planification linguistique, la description des langues ou l'apprentissage linguistique.

4. Il faudrait ajouter que dans le cadre de la décentralisation de l'UNESCO en faveur des Régions, un poste de spécialiste des langues nationales a été créé au Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar. Le titulaire quand il sera nommé aura la responsabilité de coordonner le programme au niveau des Etats membres de la Région.

L'utilisation des langues africaines ne peut pas et ne doit pas amener un pays à se replier sur lui-même dans un nationalisme étriqué. La mise en valeur du patrimoine national et la recherche du développement socio-économique exigent que la nation soit ouverte au monde extérieur. A travers les langues nationales, il faut retrouver les moyens modernes de développement qui ne trahissent pas l'identité culturelle des peuples africains. Car ces langues restaurées comme langues d'enseignement ont le mérite d'éliminer les traumatismes et les blocages psychologiques dus à l'usage prématuré d'un idiome étranger comme moyen d'apprentissage.

Pour conclure, permettez-moi, Mesdames et Messieurs d'emprunter à la déclaration faite par les ministres africains lors de la Conférence de Lagos concernant l'enseignement. Cet enseignement ont-ils dit, doit être à la fois national et démocratique, authentique et moderne: des impératifs, ont-ils affirmé, qui doivent trouver leur réalisation dans la restauration des langues nationales comme langues d'enseignement.

Je cite: "En répondant aux aspirations profondes des masses populaires, en garantissant pour le présent et pour le futur la réconciliation de l'Africain avec son milieu ainsi que

son intégration dans la société globale, ils situent l'effort d'éducation dans une relation dialectique nouvelle qui assure la diffusion sociale de la culture et du savoir..." "Pareille démarche doit permettre aux langues nationales africaines de se revivifier en véhiculant le progrès scientifique et technique" (fin de citation).

Ils ont ajouté et c'est par là que je terminerai: "La promotion des langues nationales africaines au rang d'outil de communication et de travail, n'exclut pas l'usage d'une ou deux langues étrangères, bien au contraire, elle facilite l'utilisation pragmatique et fonctionnelle des langues dans la pratique de l'échange fécond et égalitaire".

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

1er Décembre 1976.

ANNEXE I. (suite)

UNESCO

Bureau Régional pour la Culture en Afrique

YAOUNDE

I. b- LE PROGRAMME UNESCO ET LE PLAN DECENNAL
POUR LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

par M. SYAD

L'UNESCO s'est attelée depuis 1972 au projet du plan Décennal. Ce projet a été préparé conformément à la décision prise par la Conférence Générale à sa seizième session, selon laquelle,

"Un programme décennal pour l'étude de la tradition orale et la promotion des langues africaines a été élaboré en 1971-1972 et présenté à la session de la Conférence générale" (Programme et budget de 1971-1972- document 16 C/5).

Le plan devrait, en outre, favoriser une action conjointe qui mette en oeuvre trois facteurs principaux: en premier lieu, il importait d'appuyer les initiatives et les efforts propres des Etats membres africains directement intéressés; d'autre part, le plan devait permettre de répartir de façon mieux avisée et plus sélective, en fonction des nécessités nouvelles, l'aide existant déjà sous différentes formes. Enfin, ce plan devait assurer, de façon beaucoup plus méthodique que dans le passé, les apports intellectuels, scientifiques, techniques et matériels de l'organisation internationale.

En effet, l'expérience acquise et les consultations effectuées en 1971-1972 montrent que la réalisation du plan décennal exigeait des mesures particulières adaptées aux conditions très diverses des Etats membres africains. Cette nécessité d'actions spécifiques a été mise en évidence notamment par la réunion internationale d'experts sur les langues africaines et la tradition orale, tenue à Dar-ès-Salaam du 15 au 21 décembre 1971, qui a élaboré une typologie des situations linguistiques très variées existant en Afrique. Les recommandations techniques de cette réunion ont été largement reprises dans le cadre du plan décennal.

Le plan décennal se justifie pleinement par le besoin de systématisation ressenti par les Etats membres africains et qui s'est exprimé avec vigueur à la seizième session de la

Conférence générale. Malgré les résultats partiels obtenus dans la promotion des langues africaines et la collecte de la tradition orale, la décennie écoulée, de 1960 à 1970 a été marquée par des lacunes et des hésitations imputables en grande partie à des causes techniques.

Par ailleurs, dans le domaine des langues, les Etats membres africains n'avaient pu formuler leurs options linguistiques et culturelles qu'en termes généraux dont il était impossible de cerner les implications matérielles et financières dans le cadre des activités habituelles relevant de la coopération internationale.

Il est vrai que les responsables des cultures africaines, dans leur diversité et dans leur authenticité, entraient dans une période décisive après la première décennie, où leurs détenteurs chercheraient avant tout à s'adresser aux Africains eux-mêmes, dont elles devront contribuer à développer intégralement la personnalité; cela signifie que ces cultures, comprises et interprétées de l'intérieur, tendront à utiliser pleinement les moyens et les formes de communication que le monde contemporain met à leur disposition pour se diffuser le plus largement possible au sein des populations africaines.

Origine du plan décennal

Ce plan a été préparé dès 1964, en consultation avec les Etats membres intéressés et mis au point à l'occasion de réunions internationales d'experts tenues à l'Université d'Ibadan (Nigéria) en décembre 1964, et à l'Université de Legon (Accra) en Avril 1965. Conformément aux directives de ce plan, les programmes d'étude des cultures africaines se sont développés depuis lors dans les trois domaines prioritaires de l'histoire africaine, des langues africaines et de la tradition orale.

Les progrès les plus sensibles ont été réalisés dans le premier de ces domaines avec l'élaboration et la mise en oeuvre du projet d'histoire générale de l'Afrique qui est entré en 1971 dans la phase finale de rédaction du premier volume et sur lequel des informations ont pu être communiquées à la 19^e session de la Conférence générale à NAIROBI.

Quant au programme relatif aux langues africaines, celui-ci a reçu une impulsion décisive, en 1965, à la 70^e session du Conseil exécutif, qui a repris les principes et objectifs exposés dans le plan organique, pour en tirer notamment la conc-

lusion suivante:

"Les Etats d'Afrique reconnaissent aujourd'hui, comme une de leurs responsabilités primordiales, la nécessité d'étendre, dans les plus brefs délais et à l'ensemble de leurs peuples, une éducation leur permettant de participer à la vie nationale. Or, de grandes masses de la population, surtout dans les régions éloignées des centres urbains, resteront en dehors ou superficiellement touchées par ce mouvement aussi longtemps que l'éducation, à commencer par l'alphabétisation, ne leur sera pas apportée dans leur langue maternelle. Celle-ci leur permet d'assimiler les notions d'un enseignement fondamental sans avoir à assumer en même temps l'effort considérable que représente l'apprentissage d'une langue étrangère dont le vocabulaire et les structures grammaticales sont radicalement différentes. Les campagnes d'alphabétisation des adultes ne peuvent se réduire aux seuls aspects opérationnels des techniques et moyens d'extension de l'éducation. L'action sera insuffisante tant qu'on ne sera pas allé au fond du problème, en basant ces techniques sur les réalités de la vie africaine, dont les langues sont un aspect essentiel".

Dès lors le Secrétariat a mis en oeuvre un ensemble d'activités qui devaient aboutir à:

PRIMO: L'uniformation de la transcription de certaines langues officiellement choisies par les Etats membres intéressés comme moyens d'alphabétisation et d'enseignement. La principale étape en a été l'élaboration par un groupe d'experts réuni à Bamako en 1966 d'une transcription normalisée pour le haoussa, les langues mandé et notamment le bambara, le peul, le songhay-djerma et le tamasheq;

SECONDO: La formation accélérée des cadres et animateurs chargés de l'alphabétisation en langues africaines, au moyen de stages nationaux ou régionaux comme ceux organisés à Niamey au titre de l'assistance technique régionale, ainsi que dans le cadre du Programme de Participation;

TERCTO: L'élaboration et la publication de manuels de lecture scolaire en haoussa, fon, peul, songhay et tamasheq; de grammaires élémentaires bambara, fon, haoussa, lingala, monokutuba, peul et tamasheq;

QUARTO: L'extension à l'ensemble de l'Afrique des programmes relatifs à la promotion des langues africaines et à la collecte des traditions orales, marqués par les projets issus de la réunion de Yaoundé en ce qui concerne notamment l'Afrique centrale, et de celle de Dar-ès-Salaam pour l'Afrique orientale et pour la mise en perspective de l'ensemble du programme à l'échelle du continent africain;

et

QUINTO: La préparation et la diffusion d'un questionnaire linguistique afin de déterminer avec précision le statut officiel que chaque Etat africain reconnaît aux langues de son pays, ainsi que les ressources qu'il affecte à la mise en oeuvre d'une politique de promotion et d'utilisation de ces langues en matière d'alphabétisation, d'éducation et de vie culturelle.

Quels sont

Fondements du plan décennal

Sur le plan culturel: Les langues africaines ayant un rôle irremplaçable à jouer dans la promotion de cultures nationales authentiques, ainsi que dans le développement de l'éducation et la diffusion généralisée des connaissances scientifiques et techniques, l'on se propose ici d'encourager leur introduction à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation en tant que matières d'enseignement, véhicules du savoir et sources de culture.

Sur le plan de l'éducation: L'éducation dispensée dans les langues africaines facilitera le processus d'apprentissage, stimulera l'esprit d'initiative et la créativité des élèves et pourra seule résoudre le problème du déséquilibre existant entre l'élite et la masse et les parents et les élèves, favorisant ainsi le développement harmonieux des pays africains en évitant le déracinement et l'acculturation de leurs élites.

Cette forme d'éducation, au demeurant populaire, est la seule qui ouvre aux grandes masses de la population l'accès à la vie culturelle nationale, à la vie démocratique et aux "règles du jeu" de la société africaine.

Diversité des problèmes et des solutions

Il est vrai, personne n'ignore que dans la plupart des pays africains, il existe une situation de pluralisme linguistique.

tique dont la complexité se trouve accrue par le statut privilégié dont une langue étrangère, (français, anglais, portugais, etc) jouit dans l'enseignement et la fonction publique, au détriment des langues maternelles pratiquées par la majorité de la population.

En fait, comme il a été relevé à la 70^e session du Conseil exécutif, l'expérience montre que "l'usage extensif des langues africaines dans l'enseignement fondamental ne contredit en rien, bien au contraire, l'importance pour l'Afrique des langues non africaines de large diffusion. En fait, l'extension de l'éducation, par les voies les plus rapides et les plus sûres, ne fera que faciliter l'accès des Africains à ces langues de communications internationale". Entre ces langues, il n'y a pas concurrence, encore moins exclusive mutuelle, mais une véritable complémentarité.

a) Typologie de la situation linguistique des Etats africains

En dépit de cette situation, on note que:

1 - les langues africaines sont utilisées de plus en plus dans la vie culturelle et sociale, quand bien même elles ne sont que rarement employées dans la vie publique de l'élite formée à l'école non africaine;

2 - certains pays comme le Burundi, Madagascar, la Somalie et le Rwanda possèdent chacun une langue unique;

3 - à l'intérieur de nombreux autres Etats, une ou plusieurs langues servent, notamment à l'échelon régional, d'instrument d'intercommunication entre communautés linguistiques différentes

4- certaines langues sont interrégionales: arabe, bambara, berbères, fang, fulfulde, haoussa, kiswahili, lingala, yoruba etc...

b) Diversité des politiques et pratiques linguistiques des Etats africains

Au lendemain de l'indépendance, les Etats africains ont dû prendre des positions différentes concernant l'utilisation des langues dites dans le temps, vernaculaires, depuis la deuxième décennie: dites langues nationales dans l'enseignement. On peut ainsi les répartir comme suit:

1 - ceux qui, tout en faisant des déclarations d'intention, ne se sont pas encore prononcés officiellement;

2 - ceux qui emploient les langues de leurs peuples parfois pour l'alphabétisation des masses rurales et plus souvent dans les discours politiques;

3 - ceux qui utilisent ces langues dans l'enseignement primaire ou religieux traditionnel;

4 - ceux qui les utilisent déjà dans l'enseignement général et parmi lesquels, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland n'ont pas encore défini de politique officielle mais n'emploient cependant qu'une seule langue africaine dans l'enseignement primaire et secondaire, alors qu'au Nigéria, différentes langues nationales sont étudiées et utilisées dans l'enseignement primaire suivant les régions de la Fédération;

- . le Burundi, Madagascar, le Rwanda, la Somalie, monolingues, utilisent leurs langues dans l'enseignement primaire;
- . La Somalie commence à utiliser sa langue nationale jusqu'au premier cycle du secondaire;
- . certains Etats, la Guinée, ont opté pour une politique de multilinguisme;
- . d'autres, comme la Tanzanie, ont choisi une seule langue africaine comme langue officielle.

c) Options fondamentales

En conclusion, malgré cette diversité des positions gouvernementales, la physionomie de la situation linguistique et culturelle dans les Etats africains se présente, à quelques nuances près, de façon uniforme. L'action à mener doit donc tenir compte de la typologie ci-dessus et s'appuyer, au niveau des Etats, sur des options de caractère politique très précises, qui relèvent entièrement de l'autorité gouvernementale. Ces options sont une condition préliminaire à la mise en oeuvre, sur le plan technique, de tout programme linguistique. Elles portent sur:

Premièrement: le statut des langues nationales et interrégionales de grande diffusion, statut qui dépend d'une décision gouvernementale relative à leur

utilisation dans les divers domaines de la vie économique, sociale, politique et culturelle des Etats;

Deuxièmement: la promulgation de mesures officielles visant à compléter et à renforcer l'alphabétisation, notamment par l'introduction des langues africaines comme matières et instrument d'enseignement aux niveaux élémentaire, secondaire et supérieur;

Troisièmement: le statut des autres langues nationales dont il convient d'assurer l'épanouissement, parce qu'elles constituent des véhicules de culture, même si la communauté qui les pratique représente une minorité.

Sur le plan scientifique, culturel et humain, les langues sont toutes dignes d'intérêt et, partant, doivent toutes faire l'objet de mesures gouvernementales et d'études linguistiques systématiques; au surplus, qu'elles soient minoritaires ou d'une grande diffusion, elles demeurent sources et véhicules de culture et de civilisation.

----- . -----

Pour conclure, veuillez avoir l'obligeance de vous référer au rapport final de la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles en Afrique les recommandations: n°3: Langues et Traditions Orales; n°10: Enseignement des Langues Africaines, Langues de culture; et n°11: utilisation de langues africaines comme langues de travail.

COMMUNICATION DU DELEGUE RWANDAIS A LA REUNION
DU 1 AU 8 DECEMBRE 1976 ORGANISEE PAR L'AGECOOP A YAOUNDE
(CAMEROUN) SUR LE THEME DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES."

1ère partie : SITUATION LINGUISTIQUE AU RWANDA.

Le Rwanda se trouve dans la zone linguistique appelée "bantu" allant du Cameroun au Kenya et descendant jusqu'en Afrique du Sud. Tous les peuples se situant dans cette espèce de triangle parlent des langues apparentées et dont le degré de ressemblance est en rapport direct avec le degré de proximité géographique.

Cette zone a été colonisée par les Anglais, les Allemands, les Belges, les Portugais et les Français. Comme les méthodes de colonisation culturelle des Français différaient de celles des autres peuples précités notamment en matière d'assimilation linguistique, il se fait que la plus grande partie de la zone bantu connaît une situation fort différente de celle des anciennes colonies françaises: les langues nationales ont été dotées d'une écriture; ce qui a permis d'en faire, dans la plupart des cas, des langues d'enseignement au moins au niveau primaire. L'introduction de l'écriture a permis également la naissance d'une littérature écrite à côté de la littérature orale traditionnelle qui a continué à exister. Dans plusieurs de ces pays, des langues nationales sont utilisées comme langues officielles à côté des langues européennes.

En ce qui concerne le Rwanda, qui est un petit pays existant comme nation depuis plusieurs siècles et indépendamment du phénomène colonial, il se trouve dans une situation rare en Afrique de n'avoir qu'une seule langue nationale. Cette langue porte d'ailleurs le même nom que le pays: c'est le Kinya-Rwanda (= la langue du Rwanda). Bien sûr, cette langue connaît, en dépit de l'exiguïté du territoire, une certaine modulation dialectale surtout au plan phonétique mais cela ne met nullement en cause l'unité linguistique du pays, le Kinya-Rwanda est d'ailleurs

parlé même au-delà des frontières du Rwanda. La langue qui lui est le plus semblable c'est le Kirundi ou langue du Burundi.

Avant l'arrivée des Allemands au Rwanda, au début de ce siècle, le Kinyarwanda était l'unique langue nationale et officielle. Ce sont les Allemands qui ont introduit l'écriture au Rwanda. Leur présence a été cependant trop brève pour que la langue allemande ait vraiment modifié le statut du Kinyarwanda qui resta la langue officielle du pouvoir monarchique traditionnel.

A l'issue de la première guerre mondiale, le Rwanda fut occupé par les Belges. Le français remplaça ainsi l'allemand et devint la langue officielle du pouvoir et la langue de l'enseignement secondaire dans la mesure où il existait, alors que le Kinyarwanda resta la langue officielle du pouvoir monarchique et la langue de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes (les catéchumènes des missionnaires). Un journal en Kinyarwanda (le Kinyamateka) vit le jour dès 1933, des catéchismes furent imprimés en Kinyarwanda et peu à peu, d'autres brochures, sans oublier les actes du secteur judiciaire qui utilisait entièrement le Kinyarwanda.

Avec la liquidation de la monarchie et l'indépendance, le Kinyarwanda obtint le statut de langue nationale et de première langue officielle, le français restant la seconde langue officielle. Ainsi, aussi longtemps qu'il exista une assemblée nationale, celle-ci tint ses séances en Kinyarwanda et en français.

Actuellement, les discours officiels sont en Kinyarwanda ou en français suivant les circonstances. Dans les émissions radiophoniques les deux langues sont presque à égalité avec un léger avantage pour le Kinyarwanda. Le journal officiel est en français mais parfois avec des articles bilingues. Il existe un journal national en Kinyarwanda et un autre en français. Les journaux privés sont dans l'une ou l'autre langue suivant le cas. Le Kinyarwanda était jusqu'à présent la seule langue de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation des adultes. Il vient

de céder les deux dernières années de l'enseignement primaire au français qui est toujours la langue de l'enseignement secondaire et supérieur.

La littérature moderne se produit aussi bien en français qu'en Kinyarwanda.

Sur le plan purement linguistique, plus qu'avant l'indépendance encore, le français déteint beaucoup sur le Kinyarwanda au niveau lexical.

2è Partie: PROJETS.

Après cela, le délégué rwandais présenta les deux projets:

- 1 - Le projet de Collecte Générale de la tradition orale
- 2 - Le projet du dictionnaire français-Kinyarwanda.

Les deux textes sont disponibles à la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts.

A N N E X E III R E C O M M A N D A T I O N S .

1 Recommandations à l'adresse des Etats membres de l'Agence.

La Réunion "Promotion des Langues Nationales" tenue à Yaoundé du 1er au 08 décembre 1976,

AUX ETATS MEMBRES

Après avoir entendu et discuté les communications des Etats Membres sur les expériences en cours;

consciente du fait que les langues nationales sont les vecteurs du patrimoine historique et culturel de nos Pays;

soucieuse d'assurer aux langues nationales la place qui leur revient dans la politique culturelle et socio-économique de nos Pays;

convaincue du besoin urgent de la scolarisation et de l'alphabétisation en langues nationales,

1. Recommande aux Etats Membres:

- a) de mettre en place là où elle n'existe pas, une institution nationale pouvant aider les Etats à choisir une (des) langue(s) nationale(s) pour les besoins de la scolarisation et de l'alphabétisation des adultes;
- b) d'utiliser progressivement les langues nationales dans l'enseignement;
- c) d'encourager l'étude et la description des langues nationales dans les institutions spécialisées;
- d) de briser les hésitations et les complexes des masses vis-à-vis des langues nationales par de vastes campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation dans le cadre d'une politique de "changement des mentalités";

- e) de promouvoir la formation des linguistes et spécialistes de langues africaines en vue de l'enseignement des langues nationales;
- f) de favoriser la coopération entre Etats en matière de scolarisation et d'alphabétisation en langues nationales;

2. Invite.

- a) L'Agence de Coopération à aider les Centres nationaux et régionaux à s'équiper et à produire le matériel pédagogique nécessaire à la promotion des langues nationales;

à envisager dans les prochains mois la tenue d'une réunion d'utilisateurs et de techniciens divers pour étudier concrètement les meilleures conditions techniques et financières d'impression et d'édition modernes à grande échelle de publications en langues nationales.

- b) L'UNESCO à apporter son concours au programme de scolarisation et d'alphabétisation en langues nationales dans le cadre du Plan décennal pour l'étude des traditions orales et la promotion des langues africaines adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972.

II-Recommandation aux Etats Membres de l'Afrique Centrale.

La réunion:

Satisfaite de la communication faite sur le résumé du Plan décennal pour l'étude des traditions orales et la promotion des langues africaines,

consciente cependant du retard conjoncturel apporté à la mise en place du Centre Régional de Recherche et de Documentation pour les Traditions Orales et les Langues Africaines (CERDOTALA) à Yaoundé,

considérant le souci de l'UNESCO et l'urgence pour nos pays de voir fonctionner, durant cette décennie, un Centre de Promotion des Cultures Africaines dans chaque grande Région: d'Afrique Occidentale, Niamey
d'Afrique Centrale, Yaoundé
d'Afrique Orientale, Dar-ès-Salaam
et d'Afrique Australe, Lusaka,

Recommande aux Etats Membres de l'Afrique Centrale d'activer la mise en place du CERDOTALA pour faciliter dans les plus brefs délais la ratification des accords d'établissement des statuts.

III- Recommandation aux Etats Membres de l'Afrique de l'Ouest, à l'OUA, à l'UNESCO et à l'AGENCE.

La réunion :

Considérant les efforts accomplis par l'UNESCO et ensuite, par l'OUA pour la mise en place et le fonctionnement à Niamey du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (C.E.L.H.T.O.),

convaincue du rôle important du Centre pour la collecte, la conservation et la diffusion des traditions orales de l'Afrique de l'Ouest et l'affirmation de sa personnalité culturelle, et de l'utilité d'une institution pour la promotion des langues nationales africaines,

convaincue en outre de ses tâches de responsabilité comme Centre de Coordination dans le cadre des traditions orales,

Recommande à l'OUA de mettre tout en oeuvre pour inclure la promotion des langues nationales dans le cadre du Centre de Coordination de Niamey dont le but premier était de recueillir et de préserver les traditions orales:

Recommande aux Etats Membres de l'Afrique de l'Ouest de créer leurs propres centres d'études pour la promotion des langues nationales africaines, qui pourraient ainsi leur servir d'intermédiaires dans leurs rapports avec le Centre de Coordination Régional de Niamey;

Recommande à l'UNESCO et à l'Agence d'accroître leur aide financière pour la création et le fonctionnement de ces centres;

de fournir, dans la mesure du possible, le matériel nécessaire;

de mettre à la disposition des Etats Membres les moyens dont ces centres auraient besoin.

IV - Recommandation aux Etats Africains et à l'OUA

PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

La réunion sur la Promotion des Langues Nationales tenue à Yaoundé du 1^{er} au 8 décembre 1976,

- considérant les initiatives déjà prises pour encourager l'utilisation des langues africaines,
- considérant l'importance des langues africaines dans le renforcement de l'Unité du Continent Africain,
- considérant le rôle des langues nationales dans le processus d'émancipation culturelle des peuples des divers Etats et la liquidation de l'analphabétisme sur le Continent Africain,

Recommande :

aux Etats Africains

- d'envisager la mise en place d'une Institution Continentale pour la Promotion des langues africaines;

Invite: l'Organisation de l'Unité Africaine

- à envisager la mise en place d'un tel organisme dans le contexte de la charte culturelle de l'O.U.A.

Recommande au Secrétaire Général de l'OUA, en rapport avec le Directeur Général de l'UNESCO et les organismes intéressés, d'entreprendre la convocation d'une réunion d'experts

en matière de langues des Etats Membres dans un proche avenir, pour élaborer les bases d'une telle création.

V - Recommandation aux Organismes internationaux.

La réunion

- considérant l'urgence des actions retenues et recommandées par les Etats Membres de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique,

attire l'attention de tous les organismes internationaux sur l'urgence de la tâche,

leur recommande de conjuguer leurs efforts et de tout mettre en oeuvre afin que les programmes proposés soient menés à terme.

VI - Recommandation à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

La réunion souhaite que l'Agence, après deux ans de réalisations et d'actions concrètes dans les Etats Membres en matière de Promotion des Langues Nationales, puisse à nouveau convoquer une semblable réunion d'information et de concertation afin de :

- 1- faire le point de la situation dans les Etats Membres
- 2 - envisager et établir des projets actualisés à proposer à l'étude et au financement par les différentes instances de l'Agence.

A cet effet souhaite que l'Agence se dote d'un Organisme-Conseil purement consultatif pour l'aider dans l'élaboration de ses actions et interventions en matière de promotion des langues nationales dans les Etats Membres concernés.